

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 17 juin 2024

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **62**

Suppléants présents : **6**

Pouvoirs : **10**

Nombre de votants : **70**

Numéro  
**2024-06-17-081**

Point de l'ordre du jour  
**29**

Objet  
**Administration –  
Prévention des conflits  
d'intérêts – Déports du  
Président.**

Date de convocation  
**10 juin 2024**

Affichage de la convocation  
**10 juin 2024**

Rapporteur  
**Monsieur HERBET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 18 heures, se sont réunis à la salle polyvalente de Bosc-Guérand Saint Adrien sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Jean-Marie EDDE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. CORDIER Julien, M. CAJOT Norbert, M. DU MESNIL François-Régis, Mme THIERRY Nathalie, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. OCTAU Nicolas, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, Mme LAMBARD Stéphanie, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, Mme AUTIN Christèle, M. TAILLEUR Romain, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice

### Suppléants présents :

M. DHOTEL Philippe, M. GRISEL Christophe, Mme COLLET Catherine, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BLAINVILLE Didier, Mme SHOEGEL Christelle

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BOUCHER Bruno a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre  
M. TIHI Frédéric a donné pouvoir à M. SOLER Laurent  
Mme COOL Frédérique a donné pouvoir à Mme BOURGUIGNON Sandrine  
M. DEHAIS Jean-Jacques a donné pouvoir à M. EDDE Jean-Marie  
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel  
Mme LECAUDE Fabienne a donné pouvoir à Mme LAMBARD Stéphanie  
M. MARMORAT Philippe a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie  
M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à Mme CASAERT Isabelle,  
M. COUILLER Jean-Paul a donné pouvoir à Mme SAHUT Géraldine  
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. LÉBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, M. CHAUVET Patrick, M. GAMELIN Fabrice, M. GUEVILLE Roland, M. GRENTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, M. AVENEL Éric, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. DUPUIS François

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, en application de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, du décret n°2022-1284 du 3 octobre 2022, et par analogie, des articles L 1111-6 et L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au titre de la prévention des conflits d'intérêts, le conseil communautaire désigne le ou les membres suppléant(s) du Président en cas de potentiel conflit d'intérêts.

La Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'intérieur) et la Direction des affaires criminelles et des grâces (Ministère de la Justice) rappellent les principes suivants dans une note conjointe en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

- Le seul fait que l'élu soit désigné, en application de la loi, pour représenter la collectivité ou le groupement au sein de l'organe décisionnel d'une autre personne morale, publique ou privée, ne permet pas de le considérer comme intéressé à l'affaire lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur une affaire intéressant cette personne morale. Il en est de même lorsque l'organe décisionnel de la personne morale se prononce sur une affaire intéressant la collectivité ou le groupement ;
- En revanche, s'il détient d'autres intérêts, professionnels ou personnels, il s'expose, à travers sa participation à la délibération, à une situation de conflit d'intérêts ;
- L'élu considéré ne peut pas participer aux débats et au vote d'un certain nombre de délibérations de la collectivité ou du groupement, pour lesquels le risque de partialité est élevé. Ainsi, il doit se déporter dans les situations prévues expressément par le II de l'article L. 1111-6 du CGCT ;
- Le vote du budget et d'une dépense obligatoire au sens de l'article L. 1612-15 du CGCT constituent cependant des délibérations auxquelles ne s'applique pas ce déport obligatoire ;
- Les déports obligatoires prévus au II de l'article L. 1111-6 du CGCT ne s'appliquent pas lorsque l'autre entité est un autre groupement, un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS / CIAS) ou une caisse des écoles (coopération dite publique-publique).

En application de ces principes et en tant que représentant de la communauté de communes, les organismes susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts et dans lesquels le Président Eric HERBET siège sont **annexés à la délibération**.

Il est proposé de désigner **Monsieur Paul LESELLIER**, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour suppléer le Président pour préparer et mener à bien les délibérations et opérations liées à ces organismes.

Dans ce cadre et par dérogation aux règles de délégation de l'article L. 5211-9 du CGCT, aucune instruction ne peut être adressée par le Président aux personnes le suppléant sur ces dossiers.

Cette désignation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à cette cession et cesse dès qu'il est mis fin à l'éventuelle situation de conflit d'intérêts.

Le Président se déporte lors des potentielles délibérations relatives à ces organismes.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 1111-6, L 2122-26 et L. 5211-9 ;
- ✓ La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013
- ✓ Le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014,
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
- ✓ La saisine de la Commission de déontologie du Centre de Gestion de la Seine-Maritime le 10 juin 2024,

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Désigner Paul LESELLIER comme suppléant le Président en cas de potentiel conflit d'intérêts, dans le cadre des délibérations relatives aux organismes présents dans l'annexe ;
- Désigner Alain NAVE, vice-Président en charge de l'urbanisme, suppléant le Président Eric HERBET dans le cadre des projets d'urbanisme qui seraient susceptibles de l'intéresser au titre de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté



ERIC HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Marie EDDE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

=